

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} avril 2017 à 10H00 COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, BOUDY-DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, BARTHELEMY Franck, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, LONGUECHAUD Yves.

Absents : REYNAUD Sabrina, excusée, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à Madame Sylvette BOUDY-DACHE, lecture du pouvoir faite par Monsieur le Maire.

BUISSON Alain, excusé, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à Monsieur LEYMARIE Jean-Pierre, lecture du pouvoir faite par Monsieur le Maire.

Monsieur PENAUD Jacques est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 31 janvier 2017 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Vote des taux d'imposition 2017.

Monsieur le Maire rappelle l'évolution des taux depuis 2008, sans augmentation et il indique également l'augmentation annuelle des bases fixées par les services fiscaux.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux à l'identique pour 2017, sachant que le produit attendu pour 2017 est de 117 444 €, contre 118 901 € en 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour 2017 :

- Taxe d'habitation (TH) : 10.42 %
- Taxe foncière bâtie (TFB) : 13.38 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 98.50 %

2/ Présentation et vote du compte administratif 2016.

Yves LONGUECHAUD est président de séance. Le compte administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- * **Dépenses** = 132 336.61 €.
- * **Recettes** = 251 753.26 € avec un résultat reporté de 174 879.51 €, soit 426 632.77 €.

INVESTISSEMENT :

- * **Dépenses** = 127 657.38 € avec un résultat reporté de 130 918.79 € soit 258 576.17 €.
- * **Recettes** = 156 752.79 € RAR= 16 399.00 € soit au total 173 151.79 €.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif 2016.

Résultats du compte administratif 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

=> Le résultat définitif excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 294 296.16 € (résultat 2016 de 119 416.65 € + résultat antérieur 174 879.51 €).

=> Le résultat définitif déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 85 424.38 €, comprenant 16 399.00 € de RAR en recettes.

Le résultat définitif d'ensemble est excédentaire d'un montant de 208 871.78 €.

Affectation des résultats du compte administratif 2016

Considérant le résultat excédentaire de fonctionnement de 294 296.16 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 101 823.38 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

=> Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) = 85 424.38 €.

=> Report excédentaire en fonctionnement (002) = 208 871.78 €.

3/ Vote du budget primitif 2016.

FONCTIONNEMENT :

- * **Recettes :** Recettes réelles = 217 870.00 €.
Report excédentaire de fonctionnement = 208 871.78 € **total = 426 741.78 €.**
- * **Dépenses :** **426 741.78 €** avec un virement de 131 666.78 € en recettes d'investissement.

INVESTISSEMENT :

- * **Recettes :** 95 844.38 € avec un virement de 131 666.78 € de fonctionnement + 16 399.00 € de RAR – Soit un **total de 243 910.16 €.**
- * **Dépenses :** 142 086.78 € + un déficit antérieur de 101 823.38 €
Soit un **total de 243 910.16 €.**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2017.

Monsieur le Trésorier d'Excideuil dresse le bilan financier de la commune :

- La situation financière de la commune est très saine à la clôture de l'exercice 2016.
- Le niveau de trésorerie est très correct.
- La commune a une capacité d'autofinancement de 420 € / hab. (contre une moyenne départementale de 147 € / hab.).
- L'encours de la dette est de 339 € / hab. (contre une moyenne départementale de 582 € / hab.)
- L'encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF est de 0.78 (contre une moyenne départementale de 3.86).

4/ Questions diverses.

- **Achat ordinateur** : fin de contrat de location avec Amédia Solutions. La commune a racheté l'ordinateur pour un montant de 108.00 €.
- **Demande de subvention** : La Puce à l'oreille demande une subvention.
- **Maison GÉRAUD** : les travaux sont presque terminés.
- **Site internet** : proposition de création d'un site internet (260 € par an – Laurent PIAT). Rendez-vous le vendredi 7 avril 2017.
- **Bureaux de vote** : ouverture à 08h00 et fermeture à 19h00 avec trois vacations :
08h00 – 11h40 11h40 – 15h20 15h20 – 19h00

La séance est levée à 12h15.